



COMPLÉMENT EN AGENCEMENT D'INTÉRIEUR 7P

Filière : qualification professionnelle

Nombre d'heures par semaine : 6H de cours techniques et 12H de cours pratiques

Locaux particuliers : classes et ateliers

Contenu des cours :

Au terme de la 7^e année, l'élève sera capable de fabriquer et placer de façon autonome en utilisant l'outillage adéquat, en tenant compte des impératifs de qualité, de temps, de prix, de sécurité et d'hygiène, un agencement de meubles fixes et un aménagement intérieur de locaux.

L'agencement de meubles fixes sera rencontré pour, en guise d'exemple, les pièces suivantes :

1 cuisine, 1 chambre, 1 bureau, 1 comble, 1 dressing, ...

L'aménagement intérieur sera appliqué dans une des quatre activités suivantes:

La pose de cloisons, la pose de faux-plafonds, la pose d'un revêtement de sol en bois et dérivés, la pose de portes RF.

Matériel nécessaire pour suivre le cours : /

Compétences à maîtriser à la fin du degré :

La certification sera réalisée à travers 2 situations d'intégration :

1. Concevoir et réaliser, en réponse à une demande, un agencement de meubles et en estimer le coût hors frais généraux.

2. Concevoir et réaliser, en réponse à une demande, l'aménagement intérieur d'un local et en estimer le coût hors frais généraux. Au choix :

- pose d'une cloison ;
- pose d'un faux-plafond ;
- pose d'un revêtement de sol en bois ou dérivés ;
- pose d'une porte RF en ½ heure.

Activités parascolaires liées à ce cours :

4 semaines de stage par année + visites d'entreprises, 1 semaine de stage ossature bois et 3 jours de formation CNC

Exigences à remplir pour suivre ce cours (prérequis): /

Ce programme est accessible aux titulaires des certificats de qualification ÉBÉNISTE, MENUISIER, SCULPTEUR, TECHNICIEN EN INDUSTRIES DU BOIS.